



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale de
la Cohésion Sociale et de la
Protection des Populations**

22 JUIN 2020

Service Hébergement, Logement et Protection
des Personnes Vulnérables
Affaire suivie par : Loïc BOISSIER et Anne COSTAZ
Tél : 04 70 49 35 80
Courriel : ddcapp@allier.gouv.fr

Moulins, le

La préfète

à

Madame la Commissaire
à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de la région Auvergne-
Rhône-Alpes
1, boulevard Vivier Marie
Tour Suissalife
69 443 LYON cedex 03

OBJET : Stratégie nationale de prévention et de lutte
contre la pauvreté

REF. : INSTRUCTION du 12 février 2020 relative à la
poursuite de la mise en œuvre territoriale de la stratégie
nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté
notamment dans son volet «contractualisation d'appui à la
lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi»

P.J. : 5

Pour faire suite à l'instruction interministérielle des ministères des solidarités et de la santé et du
travail du 12 février 2020, j'ai l'honneur de vous faire part de mon appréciation sur la mise en œuvre
de contractualisation pour l'année 2019 pour le département de l'Allier.

Vous trouverez en annexe une note d'analyse globale et une note d'analyse par action.

Dans un contexte difficile, le conseil départemental s'appuyant notamment sur un comité de pilotage
composé notamment de la DIRECCTE, Pôle Emploi et la CAF, a su élaborer un projet cohérent.

Une démarche nouvelle est fermement engagée concernant les thématiques du premier accueil de
proximité et du référent de parcours.

Les résultats sur l'insertion des bénéficiaires du revenu de solidarité active et la garantie d'activité
sont satisfaisants. Un point de vigilance est cependant nécessaire pour le chapitre « Prévenir toute
sortie sèche pour les jeunes sortant de l'Aide Sociale à l'enfance » avec seulement 1 objectif atteint
sur 5, 21 % du budget exécuté et une demande de report de crédit sur 2020 (19 800€ pour la
subvention aux missions locales).

Le conseil départemental s'est pleinement engagé sur l'application de ce plan : il est aussi un des cinq départements de la région à avoir intégré les nouveaux critères.

Ses actions montent en puissance et méritent pleinement d'être accompagnées par l'État.

Je vous transmettrai ultérieurement les demandes de crédits pour la contractualisation au titre de l'année 2020. Les propositions pour les nouvelles actions, discutées avec mes services, doivent être validées lors de la prochaine réunion de la commission permanente qui aura lieu le 22 juin 2020.



Marie-Françoise LECAILLON

P.J. :

- note d'analyse globale
- note d'analyse par action
- rapport d'exécution du conseil départemental de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi et son annexe budgétaire et son annexe
- reporting issu de l'environnement numérique de travail (ENT)
- indicateurs de la contractualisation au 31 décembre 2019

**Rapport de suivi de l'exécution de la convention d'appui à la lutte
contre la pauvreté et d'accès à l'emploi**

Rapport d'exécution de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Département de l'Allier

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté repose sur une mise en œuvre à partir des territoires, en appui de la gouvernance nationale dont elle fait l'objet. La contractualisation exigeante entre l'Etat et les départements lancée le 21 février 2019 en constitue un levier essentiel.

Cette contractualisation a débuté par un processus de conventionnement qui s'est déroulé tout au long du 1^{er} semestre 2019 et s'est poursuivi dans le second semestre par la passation des avenants achevant le cadre de contractualisation.

Le présent rapport a pour but de rendre compte de l'exécution des crédits versés au titre de la convention signée par la préfète du département et le président du conseil départemental. A l'aune des fiches-actions annexées à la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, le rapport rappelle succinctement, action par action, les engagements et le cadre financier initial, rend compte de son exécution et des résultats atteints.

Le département délibère au plus tard le 30 juin 2020 sur ce rapport d'exécution qu'il transmettra au préfet de la région Auvergne Rhône Alpes et la préfète du département pour analyse en vue de la délégation des crédits pour l'année 2020.

1. Mesures socle

1.1. Prévenir toute « sortie sèche » pour les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

1.1.1. Action 1 Accompagnement à l'autonomie des jeunes de 16 à 21 ans confiés à l'ASE de l'Allier

1.1.1.1. Description de l'action

Définir sur le territoire de Montluçon Ouest Allier, à titre expérimental, un nouveau protocole d'accompagnement des jeunes confiés (de 16 à 21 ans) au Département de l'Allier pour favoriser un meilleur accès à l'autonomie et être en conformité avec l'article L.222-5 de la loi de mars 2016 de la protection de l'enfant.

Mise en place d'une action collective associant différents intervenants et partenaires (Mission locale, assistant social de secteur, conseiller en économie sociale et familiale, et référents enfants confiés) pour informer les jeunes dans le cadre d'une approche de groupe et repérer les besoins pouvant être traités selon la même dynamique collective.

Création d'un support écrit répertoriant l'essentiel des informations délivrées lors de l'action collective qui sera remis à chaque jeune à l'issue du temps d'échange.

Création d'un questionnaire individuel, déclinant autour de chaque item développé (environnement familial et social, autonomie affective, aspect budgétaire, insertion professionnelle, logement, vie quotidienne et santé), une série de questions permettant d'apprécier où en est le jeune dans son processus d'autonomie.

Parallèlement, un questionnaire identique est confié aux professionnels assistants familiaux ou aux structures d'hébergement.

La mise en commun de ces réponses permet une élaboration d'objectifs partagés avec le référent lors d'un entretien individuel et fait partie intégrante du PPE.

L'objectif visé au terme du second semestre 2020 concerne 3 réunions d'information composées de 12 jeunes de 16 à 21 ans.

L'ambition portée par le Département est de veiller à ce que la sortie de l'ASE, fortement motivée par l'atteinte de la majorité, ne déstabilise pas les parcours dans lesquels les jeunes se sont engagés.

Il serait intéressant que ce premier bilan serve, conformément à l'esprit de la loi de 2016, à enclencher un accompagnement au long cours du jeune afin de préparer son projet et sa sortie. Cette démarche permettrait de garantir de manière individualisée un lien structurant et pérenne pour le jeune.

1.1.1.2. Date de mise en place de l'action

Une réunion partenariale sur le territoire de Montluçon en octobre 2019 a permis de redéfinir l'action collective, sa forme, les outils ainsi que les partenaires associés au projet.

Une phase de préparation des actions a été travaillée par la Cheffe de service du service Protection et par la Cheffe de service en charge des Assistants familiaux.

Le calendrier des réunions d'information collective sera fixé sur l'année 2020.

1.1.1.3. Partenaires et co-financeurs

L'action collective associe différents intervenants et partenaires (Mission locale, assistants sociaux de secteur, conseillers en économie sociale et familiale, référents enfants confiés)

Co-financeurs : Etat et département.

1.1.1.4. Durée de l'action

Concrétisation de l'action collective sur l'année 2020 et projection en 2021 en

fonction des données statistiques évolutives au cours de l'année 2020.

1.1.1.5. Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé et commenté ci-dessous.

1.1.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel de l'année 2019 (Territoire de Montluçon) :

Part Etat = 15 000

€

Part CD = 15 000 €

Budget global = 30 000 €

1.1.1.5.2. Budget exécuté

Budget exécuté au 31/12/2019 (Territoire de Montluçon) :

Crédits engagés : 30 000 €

Crédits consommés : 19 863 € (1 poste administratif gestion action collective à compter d'octobre 2019 + frais de personnel pour la phase de préparation de l'action collective 3 000 € – Salaires évalués à 30 000€)

1.1.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.1.1.7. Indicateurs

Budget exécuté au 31/12/2019 (Territoire de Montluçon) :

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du TSD Montluçon Ouest Allier	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Accompagnement vers l'autonomie	Nombre de mineurs concernés âgés de 16 à 21 ans	70	Pas d'action réalisée	Construction de l'action 2 ^{ème} semestre 2019
	Nombre de jeunes ayant acceptés de réaliser le questionnaire	24	Concernera 32 jeunes âgés de 16 à 21 ans	
	Nombre de jeunes ayant acceptés de participer à l'action collective	24		
	Nombre de PPE réajustés à l'issue de l'action	Non évalué		

1.1.1.8. Bilan d'exécution et perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Depuis Octobre 2019, cette action a fait l'objet :

- D'un travail de conception
- D'une réunion partenariale sur la délimitation des interventions de chacun
- De l'édition d'un fascicule destiné aux jeunes

32 jeunes seront accompagnés en 2020 sur l'acquisition de l'autonomie dans la vie quotidienne et concernant leur projet professionnel.

Dans la continuité de ce projet, il semble opportun de travailler sur la création d'un guide « outil de l'autonomie » à destination des professionnels assistants familiaux afin de les soutenir dans l'accompagnement des jeunes de 16 à 21 ans.

Les services de l'ASE, de par cette action, se reflètent comme un lieu d'ancrage pour le jeune avec du personnel dédié, chargé de garantir la préservation et la stabilité des liens.

1.1.2. Action 2 Mise en place d'un référent parcours pour les jeunes qui sortent de l'ASE

1.1.2.1 Description de l'action

Le premier temps de l'action doit permettre aux acteurs de la protection de l'enfance, et plus particulièrement les équipes protection de l'enfance, de rencontrer pour mieux connaître les acteurs de l'insertion professionnelle tels que les missions locales, la Direccte, pôle emploi.

Le deuxième temps sera consacré à mener une réflexion inter institutionnelle afin d'organiser la désignation de référents de parcours pour les jeunes sortant de l'ASE, notamment au sein des missions locales.

1.1.2.2 Date de mise en place de l'action

Une réunion partenariale sur le territoire de Moulins a eu lieu le 26 novembre 2019. Elle a permis à l'équipe protection de l'enfance du TSD et à la Mission locale de Moulins d'échanger sur la problématique des jeunes sortant de l'ASE.

Ainsi, afin d'accompagner les jeunes confiés et d'éviter autant que possible des sorties sèches, il a été convenu d'un contact systématique entre le REC et la mission locale pour tous les jeunes sans scolarité à compter de 16 ans.

Concernant les jeunes majeurs, des bilans réguliers devront se faire, au cas par cas, afin d'articuler les prises en charge du département et celles du droit commun, en relais avec les services de prévention susceptibles de prendre le relais à la sortie du dispositif ASE.

1.1.2.3 Partenaires et co-financeurs

L'action associe différents intervenants et partenaires (Mission locale, référents enfants confiés, Direccte, pôle emploi ...)

Co-financeurs : Etat et département.

1.1.2.4 Durée de l'action

L'action a démarré au deuxième semestre 2019 et doit continuer jusqu'en fin 2021.

1.1.2.5. Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé et commenté ci-dessous.

1.1.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel de l'année 2019 : 44 400 € (20 000 € pour les subventions aux missions locales et 24 400 € de valorisation du temps de présence des agents sur la réflexion de référent de parcours)

Part Etat = 22 200 €

Part CD = 22 200 €

1.1.2.5.2. Budget exécuté

Budget exécuté au 31/12/2019:

Crédits engagés : €

Crédits consommés : 2 000 € de valorisation du temps de présence des agents (équipe protection de l'enfance confiés de Moulins)

Report demandé sur 2020 : 20 000 € pour la subvention aux missions locales

1.1.2.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.1.2.7. Indicateurs

<i>Nom de la mesure</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Situation 2018 du Département</i>	<i>Résultat du Département en 2019</i>	<i>Justification des écarts le cas échéant</i>
<i>Mise en place d'un référent de parcours pour les jeunes qui sortent de l'ASE</i>	<i>Nb de réunions pas bassin (1^{er} temps : rencontre entre professionnels)</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	
	<i>Nb de réunions par bassin (2^{ème} temps : groupes de travail sur le référent de parcours)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	

1.1.2.8. Bilan d'exécution et perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Depuis Octobre 2019, cette action a fait l'objet :

- D'un travail de conception
- D'une réunion partenariale sur la présentation des missions de chacun (Missions locale de Moulins, équipe protection de l'enfance du TSD Moulins Nord Allier)

Ce type de rencontre sera organisée sur les 2 autres TSD au cours du deuxième semestre 2020.

Concernant le temps 2 de cette action à savoir la réflexion pour la mise en place d'un référent parcours pour les jeunes sortant de l'ASE, une rencontre a eu lieu le 17 janvier 2020 avec les 3 Directeurs de Missions Locales.

L'objectif d'engager la réflexion partenariale au 1^{er} trimestre 2020, afin de définir un référent de parcours sera formalisé dans la convention d'objectifs et de moyens qui lie le Département aux missions locales.

Le but est de rédiger une procédure, des outils au cours de l'année 2020.

1.1.3. Le parrainage

1.1.3.1. Description de l'action

Création d'un flyer sur le parrain avec une édition du support en avril 2019

Déployer le parrainage sur le département pour les MNA en lien avec le service de coopération internationale du département.

Expérimenter le parrainage dans un premier temps pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA) à temps plein ou en séquentiel.

Tenir un listing descriptif des parrains habilités par le département mis à jour en lien avec les Territoires des Solidarités Départementales du Département.

Répondre aux sollicitations de parrains en fournissant la plaquette d'information.

Déployer le parrainage pour l'ensemble des mineurs confiés au Département.

1.1.3.2. Date de mise en place de l'action

Une réunion d'information a été organisée fin avril 2019 avec le service de coopération internationale du Département et le service coordination MNA conviant les associations de coopération autour d'une soirée de présentation suivi d'un repas dinatoire et d'une projection de court-métrage sur l'exil.

Des évaluations pour l'obtention des habilitations par les parrains ont été organisées sur l'été 2019 suite à la candidature de 5 parrains. Cette évaluation prend appui sur un guide d'évaluation et des critères fixés suite à un groupe de travail.

1.1.3.3. Partenaires et co-financeurs

L'action collective associe différents intervenants et partenaires (associations de coopération internationales, service de coopération internationales du Département, assistants sociaux de secteur, chefs de service prévention famille, chefs de service protection de l'enfance, référents enfants confiés, service coordination MNA, missions locales, pôle emploi)
Co-financeurs : Etat et département.

1.1.3.4. Durée de l'action

Concrétisation du parrainage MNA sur l'année 2020 et projection en 2021 sur l'ensemble du public ASE en fonction des données statistiques évolutives au cours de l'année 2020.

1.1.3.5. Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé et commenté ci-dessous.

1.1.3.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel de l'année 2019 :

Part Etat : 26 000€

Part CD : 26 000€

Budget global = 52 000€

1.1.3.5.2. Budget exécuté

Budget exécuté au 31/12/2019 :

Crédits engagés : 52 000 €

Crédits consommés : 5 125 € (1 poste de référent départemental à compter de juillet 2019 financé à 0,25 ETP)

1.1.3.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.1.3.7. Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
<i>Parrainage</i>	<i>Nombre de parrains habilités</i>	3	<i>5 candidatures sur le 2ème semestre 2019 avec 2 refus d'habilitation</i>
<i>Parrainage</i>	<i>Nombre de Mineurs concernés âgés de 16 à 21 ans</i>	<i>Pas actions réalisées</i>	<i>Mise en lien parrain/jeune en cours en janvier 2020</i>

1.1.3.8. Bilan d'exécution et perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Depuis avril 2019, la communication a été lancée autour du parrainage. Il ressort la nécessité de relancer une campagne de mobilisation du même type que celle de 2019 en l'étendant auprès de certains partenaires tels que la mission locale et les lieux d'accueils MNA. Sur le 2ème semestre 2020, l'objectif sera d'atteindre les 20 parrainages.

L'emploi civique n'a pu se mettre en place sur le 4ème trimestre 2019 faute de candidats. L'accueil d'un emploi civique est relancé depuis mi-janvier 2020 afin d'avoir ce type de poste avant la fin de l'année 2020.

Ainsi la mise en place d'un listing partagé sur les profils des parrains et des jeunes pourra se mettre en place sur le 3ème trimestre 2020.

Poursuite du traitement des demandes écrites faites auprès du service coordination MNA avec la diffusion du flyer sur le parrainage.

Tenter d'étendre l'action sur l'ensemble du public ASE sur l'année 2020/2021.

1.2. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles –

Premier accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1. Action 1 L'accueil social inconditionnel de proximité

1.2.1.1 Description de l'action

La démarche de développement de l'accueil social de proximité doit garantir pour toute personne rencontrant des difficultés ou souhaitant exprimer une demande d'ordre social une écoute attentionnée en réponse à la globalité de ses besoins et préoccupations. Il lui est proposé le plus tôt possible des conseils et une orientation adaptée dans le respect du principe de la participation des personnes aux décisions qui les concernent

Cet accueil adapté peut se traduire soit par une information immédiate, soit par une ouverture immédiate de droits, et /ou encore par une orientation vers un accompagnement social.

Le premier accueil social inconditionnel de proximité doit être un accueil modulable, immédiat sans rendez-vous, ou sur rendez-vous pour les personnes qui le souhaitent ou pour les demandes complexes, par des visites à domicile ou dans les locaux.

Cet accueil doit être physique comme téléphonique et numérique

Il repose sur la complémentarité des compétences entre les intervenants sociaux et administratifs

Cet accueil se doit d'être à moins de 30 mn de transport.

1.2.1.2 Date de mise en place de l'action

Etape préparatoire de construction de la démarche : 3ème trimestre 2019
Lancement de la réflexion de l'action dernier trimestre 2019

1.2.1.3. Partenaires et co-financeurs

1.2.1.4. Durée de l'action

2019/2020/2021

1.2.1.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. *[Commentez le tableau financier au sein de cette section]*

1.2.1.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget de l'année 2019 : 180 000 €

Part CD = 90 000€

Part Etat = 90 000 €

1.2.1.5.2 Budget exécuté au 31/12/2019

	<i>Crédits engagés</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Report demandé sur 2020</i>
<i>formation</i>		<i>3 080 €</i>	
<i>Temps agents du CD03</i>	<i>60 000€</i>	<i>31 830 €</i>	
<i>Portail information</i>	<i>30 000 €</i>		<i>30 000 €</i>

Valorisation temps agents du CD 03 : La démarche de conception a nécessité du temps ainsi que le portage par les responsables de territoires et les chefs de services au sein des équipes. Mais ce prérequis était indispensable. Des réunions de territoire ont été organisées sur les territoires de Vichy et Moulins auprès de l'ensemble des agents (administratifs et médico-sociaux).

1.2.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.2.1.7. Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2019]

[Indiquez les résultats attendus et les résultats obtenus ; comparez la situation du département en 2018 et celle en 2019 sur chaque indicateur ; le cas échéant, apportez des précisions ou justifications sur l'atteinte ou non des indicateurs]

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
<i>Accueil social inconditionnel de proximité</i>	<i>Nbre d'intervenants sociaux sensibilisés à la démarche</i>	0	100	
	<i>Nbre de partenaires impliquées</i>	0	21 MOULINS+21 VICHY	

1.2.1.8. Bilan d'exécution

Un démarrage de l'action rapide dans un délai très court nécessitant d'identifier et de fédérer de nombreux partenaires.

Si sur la sensibilisation des professionnels, la réactivité a été rapide, le temps dévolu à l'élaboration nécessite plus de temps.

Sur l'année 2019, de nombreux temps d'échanges ont pu être réalisés :

- information et sensibilisation des professionnels du Département et des partenaires de proximité ;
- démarrage des réunions d'information auprès des partenaires intervenant sur le champ social et médico-social :

- * Sur le bassin de VICHY premier groupe de travail le 15 octobre 2019 avec 22 personnes
- * Présentation en réunion de territoire le 21 novembre 2019 (60 professionnels du Territoire de Vichy Sud Allier)
- * Présentation en réunion de territoire de Moulins le 10 décembre 2019 (65 professionnels du Territoire de Moulins Nord Allier)
- * Sur le bassin de Moulins premier groupe de travail le 19 décembre 2019 avec 28 personnes
- * Première journée de formation sur l'inclusion numérique le 16 décembre 2019 à vichy (11 professionnels issus de différents organismes) ont été formés

1.2.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

[Poursuite ou réorientation de l'action, donnez des précisions. Réorientation des cibles des indicateurs le cas échéant.]

La démarche n'est qu'à son début, il n'existait pas de réelle initiative construite sur ce sujet. Tout est à construire il faut impulser le plan de formation, les immersions, le partage de connaissances.

Le territoire de Montluçon qui a participé à la réflexion impulse très prochainement cette démarche sur son territoire, prévu pour le début de l'année 2020.

1.3. Refonder et revaloriser le travail social au service de toutes les familles – Référent de parcours

1.3.2. Action 2 LA REFERENCE DE PARCOURS ET LE PROJET GLOBAL DE LA FAMILLE

1.3.2.1. Description de l'action

La démarche de Référence de Parcours vise à permettre à la personne d'être mieux accompagnée et de lui laisser ou redonner sa capacité d'agir et de décider.

Le cœur de la démarche consiste à chercher des réponses méthodologiques, posturales et organisationnelles appropriées aux situations sociales.

LE PROJET GLOBAL :

Un plan d'accompagnement médico-social défini comme prenant en compte le contexte et les différentes dimensions de la situation d'une personne. Il peut concerner un individu ou une famille et doit être mis en lien avec l'existence potentielle d'un projet individualisé pour l'enfant, un projet d'accompagnement dans le cadre du RSA ou du handicap, un projet de vie pour les personnes accueillies, etc.... Le projet global est co-construit avec la personne accompagnée.

LE REFERENT DE PARCOURS :

Un référent choisi parmi l'un des intervenants qui dispose d'une vision globale d'interventions sociales qu'il coordonne, en accord avec la personne, en lien avec l'ensemble des intervenants susceptibles de l'accompagner

Il accompagne et actionne les outils et dispositifs nécessaires, il construit avec l'ensemble des intervenants un plan d'actions : un facilitateur

1.3.2.2. Date de mise en place de l'action

Etape préparatoire construction de la démarche : 2^{ème} semestre 2019

Mise en œuvre de l'action dernier trimestre 2019 :

- information et sensibilisation des professionnels du Département ;
- démarrage des réunions d'information auprès des partenaires intervenant sur le champ social et médico-social ;
- démarrage de la référence de parcours et de la conception de projets globaux.

1.3.2.3. Partenaires et co-financeurs

Financement : Etat et Département

1.3.2.4. Durée de l'action

Fin 2019/2020/2021

1.3.1.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. *[Commentez le tableau financier au sein de cette section]*

1.3.1.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget de l'année 2019 = 100 000€ 20 000€ : formation-80 000€ : temps agents CD

Part CD = 50 000€

Part Etat = 50 000 €

1.3.1.5.2 Budget exécuté au 31/12/2019

	Crédits engagés	Crédits consommés	Report demandé sur 2020
formation	0	0	20 000€
Temps agents du CD03	41 003 €	41 003 €	

Détail agent :

Travailleur social : $(45\,500/166)*5h*13pg$: 1848 €

Cds p/f : $(10\%*56\,700)*9\,cds*10\%*6\,mois$: 25 515 €

Resp territoires : pilote : $1*(68\,200*20\%)*6\,mois$: 6 820 €

2 RT : $2*(10\%68\,200)*6\,mois$: 6 820 €

La démarche de conception a nécessité du temps ainsi que le portage par les responsables de territoires et les chefs de services au sein des équipes. Mais ce prérequis était indispensable.

1.3.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.3.1.7. Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2019]

[Indiquez les résultats attendus et les résultats obtenus ; comparez la situation du département en 2018 et celle en 2019 sur chaque indicateur ; le cas échéant, apportez des précisions ou justifications sur l'atteinte ou non des indicateurs]

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Référent de [parcours]	Nbre d'intervenants sociaux sensibilisés à la démarche interne et externe	0	83 Montluçon 47 Moulins 40 vichy 170 au total	
	Nbre de personnes accompagnées	0	13 au niveau départemental	Processus de démarrage. Résultat positif au vu des résultats des départements expérimentateurs au niveau national

1.3.1.8. Bilan d'exécution

Un démarrage de l'action dans un délai relativement court. Il a fallu concevoir les attendus, relancer la dynamique auprès des équipes, préparer la sensibilisation des partenaires, organiser les temps de réunions sur les trois territoires, élaborer le cahier des charges de la formation.

Sur la sensibilisation des professionnels, la réactivité a été rapide. Le temps dévolu à l'élaboration du projet de formation nécessite plus de temps dans le processus de conception, consultation des entreprises, intégration dans le plan de formation de la collectivité.

1.3.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

[Poursuite ou réorientation de l'action, donnez des précisions. Réorientation des cibles des indicateurs le cas échéant.]

*Il convient de développer la démarche : continuer à convaincre les professionnels de l'intérêt de la démarche et du temps gagné dans l'élaboration du projet des familles. Cette démarche est à intégrer dans les méthodes de travail.

*Les partenaires doivent être sensibilisés à la démarche par les territoires.

*La formation interinstitutionnelle doit être réalisée.

1.4. Insertion des allocataires du revenu de solidarité active – Orientation et parcours des allocataires du revenu de solidarité active

1.4.1 Action 1 Orientation des bénéficiaires du RSA

1.4.1.1. Description de l'action

L'un des engagements de la stratégie pauvreté est de mieux accompagner les bénéficiaires de minima sociaux pour faciliter le retour à l'activité. Ainsi, la contractualisation avec les Départements vise à réduire le délai d'orientation des bénéficiaires du RSA vers un accompagnement en un mois au plus pour améliorer le retour vers l'emploi.

Afin de tendre vers le délai d'un mois fixé, le Département a dû repenser son dispositif d'orientation des bénéficiaires du RSA. Les réunions d'information collective à destination des nouveaux entrants dans le RSA ont été supprimées dès le mois de juillet 2019 sur les trois territoires des solidarités départementales. Ces réunions avec une fréquence mensuelle ne permettent pas d'atteindre l'objectif d'orientation des bénéficiaires du RSA dans le délai d'un mois.

Une expérimentation est conduite depuis le mois de septembre 2019 sur le territoire des solidarités de Moulins Nord Allier avec la mobilisation des deux assistantes administratives gestionnaires RSA qui font passer le Questionnaire Socio Professionnel (QSP) aux BRSA afin de déterminer leur orientation. Les entretiens d'orientations se déroulent ainsi au fil de l'eau puisque, dès qu'elles ont connaissance des nouveaux entrants dans le RSA, les assistantes administratives les invitent à les contacter sous 10 jours pour fixer leur entretien. Elles peuvent recevoir les personnes dans leur bureau ou se déplacer au sein des Maisons Départementales des Solidarités (MSD).

Cette expérimentation d'une durée initiale de 6 mois a été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020 du fait de la crise sanitaire liée au COVID-19. Celle-ci fera l'objet d'une évaluation pour être déployée sur l'ensemble du département si l'évaluation est positive.

1.4.1.2 Date et mise en place de l'action

Dès le mois de juillet 2019, la décision d'arrêter les réunion d'information collective a été prise avec l'envoi d'un courrier aux partenaires participant (Pôle emploi, CAF, Mission locale, CCAS). L'expérimentation sur le territoire de Moulins Nord Allier a démarré le 1^{er}

septembre 2019 et doit se terminer le 30 septembre 2020.

1.4.1.3 Partenaires et co-financeurs

Les partenaires associés à cette action : CAF, Pôle emploi, MSA, Missions locales, CCAS.

1.4.1.4 Durée de l'action

L'expérimentation sur le territoire de Moulins Nord Allier est prévue du 1^{er} septembre 2019 au 30 septembre 2020.

1.4.1.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. Le budget total de 145 468,26 €, cofinancé par l'Etat et le Département, à hauteur de 50 % chacun, comprend :

- des charges de personnel (110 769 €) justifiés par le pilotage et la mise en œuvre de l'action.
- Des frais de formation (3 000 €) destinés à former les assistants administratifs gestionnaires RSA à la conduite des entretiens d'orientation, car il s'agit pour eux de nouvelles missions.
- Des frais de déplacement sur les MSD (200 €) pour les assistantes administratives gestionnaires RSA.
- Vidéo (10 500 €) et plaquettes (1 000 €) pour informer les BRSA sur leurs droits et devoirs
- Développement de la plateforme www.emploi.allier.fr (20 000 €) : l'objectif est de doter la plateforme emploi du Département de l'Allier de nouvelles fonctionnalités (exemple : module de coaching).

1.4.1.5.1 Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Par Etat = 72 734,13 €

Par CD = 72 734,27 €

Budget global = 145 468,40 €

1.4.1.5.2 Budget exécuté au 31/12/2019

	<i>Crédits engagés</i>	<i>Crédits consommés</i>	<i>Report demandé sur 2020</i>
<i>formation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 000 €</i>

Temps agents du CD03	57 133 €	57 133 €	
Vidéos / Plaquettes	1 272,60 €	1 272,60 €	
Livrets de parcours (achat)	940 €	940 €	
Frais de déplacement	407 €	407 €	
Plateforme www.emploi.allier.fr	26 400 €	26 400 €	

- Charges de personnel pour le pilotage et la mise en œuvre de l'action : 57 133 € (pilotage par la cheffe de service insertion du territoire de Moulins Nord-Allier et la cheffe du service RSA ; entretiens d'orientation par les assistantes administratives gestionnaires RSA de septembre 2019 à décembre 2019 ; chefs de service insertion des TSD de Montluçon et Vichy ; agent chargé du logiciel métier) ;
- Frais de déplacement : 407 € pour 1 404,80 kms parcourus (entretiens d'orientation réalisés dans les MSD de Bourbon l'Archambault, Dompierre-sur-Besbre et Varennes-sur-Allier).
- Vidéos et plaquettes : les vidéos n'ont pas pu être réalisées en 2019. L'année 2019 étant consacrée « Année de l'insertion » par le Département en 2019, des plaquettes de communication ont été éditées : plaquette d'information sur les droits et devoirs des BRSA, sur la participation des BRSA aux équipes pluridisciplinaires, Livret de parcours pour les nouveaux entrants dans le RSA, Guide l'accompagnement du bénéficiaire du RSA dans l'Allier à destination des professionnels. Le coût total d'impression des plaquettes s'est élevé à 1 272,60 €.
- Formation des assistantes administratives gestionnaires RSA : travail engagé sur 2019 pour la rédaction du cahier des charges. Crédits de 3 000 € (à reporter en 2020).
- Développement de la plateforme www.emploi.allier.fr : 26 400 € versé au prestataire JOBIJOBA

1.4.1.6 Action déjà financée au titre du FAPI

Oui en partie

1.4.1.7 Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2019]

[Indiquez les résultats attendus et les résultats obtenus ; comparez la situation du département en 2018 et celle en 2019 sur chaque indicateur ; le cas échéant, apportez des précisions ou justifications sur l'atteinte ou non des indicateurs]

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Instruire et orienter rapidement vers un organisme accompagnateur	Nombre de nouveaux entrants orientés en 1 mois et moins	0	Résultat attendu : 40 Résultat obtenu : 78	Expérimentation sur le territoire de Moulins Nord Allier : 30 % des

				personnes ont été orientées en moins d'un mois
Démarrer rapidement un parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er rendez-vous d'accompagnement fixé	1061	Résultat attendu : 722 Résultat obtenu : 1 221	
	Nombre de 1er rendez-vous fixes dans le délai de 2 semaines	ND	Résultat attendu : ND Résultat obtenu : ND	Indicateur non disponible pour 2019
Rencontrer l'intégralité des allocataires pour initier leur parcours d'accompagnement	Nombre total de 1er contrat d'engagement	1061	Résultat attendu : 722 Résultat obtenu : 1 221	
	Nombre de 1er contrat d'engagement dans les 2 mois	976	Résultat attendu : 664 Résultat obtenu : 296	Donnée partielle car non disponible sur tous les territoires

1.4.1.8 Bilan d'exécution

Bilan de l'expérimentation conduite sur le territoire de Moulins Nord Allier sur la période de septembre 2019 à décembre 2019 :

256 nouveaux entrants RSA ont été reçus en entretien d'orientation, soit par les assistantes administratives gestionnaires RSA, soit par le travailleur social du CCAS (personnes seules ou couples sans enfant), soit par la mission locale (jeunes de moins de 26 ans).

78 personnes ont été orientées en moins d'un mois (30%)

La répartition des orientations est la suivante :

- Sociales : 71 (28%)
- Professionnelles : 148 (58%)
- Socioprofessionnelles : 37 (14%)

Bilan de la plateforme www.emploi.allier.fr :

- 1) La plateforme emploi reçoit chaque jour des offres d'emploi agrégées des partenaires de JOBIJOBA dont Pôle emploi, Régions Job, Cadreo, Cadre emploi, Kel Job, etc.). Sur l'ensemble de l'année 2019, plus de 1 300 000 offres ont transité sur la plateforme. Au-delà des offres dites de flux, des recruteurs de l'Allier déposent directement des offres d'emploi. Chaque recruteur est rappelé quand il se connecte pour la première fois, les offres sont valorisées afin de booster l'attractivité du recrutement (elles sont modifiées pour améliorer leur visibilité, insertion de photos) et font parfois l'objet de relais auprès des structures de l'insertion par l'activité économique. Au titre de l'année 2019, 65 offres ont été déposées par des recruteurs de l'Allier, et 173 comptes candidats ont été créés.
- 2) La plateforme propose également la diffusion d'articles de fond ainsi que la promotion d'événements liés à l'emploi, la formation ou le monde de l'entreprise. Au titre de l'année 2019, 59 articles ont été publiés dont 25 articles de fond et 34 liés à des événements.
- 3) L'observatoire dynamique de l'emploi permet de cibler les offres d'emploi de la région

selon le métier du candidat ou par secteur géographique.

- 4) Le principe du CV catcher est une solution développée par JOBIJOBA qui propose à chacun une expérience inédite de candidature grâce à l'analyse automatique de son profil. En 2019, 66 CV ont été téléchargés via CVCatcher.
- 5) En 2020, la plateforme va proposer une expérimentation d'un module coaching permettant d'assurer le suivi de bénéficiaires du RSA de manière interactive. Le Département propose un outil d'accompagnement « objectif emploi » qui se traduit par un suivi numérique, sécurisé et innovant pour chaque bénéficiaire du RSA qui souhaite dynamiser sa recherche d'emploi. Ce suivi est réalisé en lien avec une personne ressource qui le suivra sur l'ensemble de son parcours vers une insertion professionnelle durable.

1.4.1.9 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

[Poursuite ou réorientation de l'action, donnez des précisions. Réorientation des cibles des indicateurs le cas échéant.]

A compter de 2021, l'expérimentation conduite sur le territoire de Moulins Nord Allier sera généralisée à l'ensemble du Département.

1.4.2 Action 2 Garantie d'activité : Parcours persévérance et parcours réussite

1.4.2.1 Description de l'action

Le parcours de formation « persévérance » ou parcours « réussite » s'adresse spécifiquement aux personnes bénéficiaires de Revenu de Solidarité Active (RSA) afin de favoriser leur insertion professionnelle durable.

En partenariat avec le Département, la Région et Pôle emploi proposent le parcours persévérance/réussite qui comporte 650 h de formation au maximum avec une période d'immersion en entreprise (de 25 % minimum).

Les différents modules de formation ont pour objectifs :

- La remobilisation des stagiaires,
- La remise à niveau des compétences de base,
- La découverte des secteurs professionnels qui recrutent,
- La construction d'un projet professionnel réaliste et concret,
- L'accès direct à l'emploi ou à une formation certifiante sur un métier en tension du territoire.

Les bénéficiaires du RSA qui entrent sur ces formations perçoivent une aide d'un Département de 472 € par mois afin de faciliter leur maintien en formation et favoriser leur retour à l'emploi. Ils peuvent cumuler cette aide avec leur rémunération de formation.

1.4.2.2 Date de mise en place de l'action

A compter de 2019 sur les 3 territoires du Département.

Parcours « réussite » Pôle emploi :

Moulins : du 13/06/2019 au 6/11/2019

Vichy : du 11/06/2019 au 4/11/2019
Montluçon : du 3/06/2019 au 25/10/2019

Moulins (Dompierre-sur-Besbre) : du 9/12/2019 au 29/04/2020
Montluçon (Malicorne) : du 9/12/2019 au 4/05/2020

Parcours « persévérance » Conseil régional :
Moulins : du 7/01/2019 au 29/05/2019
Vichy : du 14/01/2019 au 7/06/2019
Montluçon : du 7/01/2019 au 29/05/2019

Moulins : du 14/10/2019 au 28/02/2020
Vichy : du 3/10/2019 au 2/03/2020

1.4.2.3 Partenaires et co-financeurs

Département, Région, Pôle emploi, Fonds Social Européen (FSE)

1.4.2.4 Durée de l'action

L'action s'est déroulée sur toute l'année 2019 avec la mise en place de sessions successives sur les 3 territoires du Département.

1.4.2.5 Budget

1.4.2.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention

Part Etat : 72 734,13 €
Département : 72 734,13 €
Budget global : 145 648,26 € (aide exceptionnelle versée aux BRSA)

1.4.2.5.2. Budget exécuté

Au 31/12/2019, la somme de 145 721 € a été versée aux bénéficiaires du RSA qui sont entrés sur un parcours de formation « Persévérance » ou « Réussite ».

1.4.2.6 Action déjà financée au titre du FAPI

Non

1.4.2.7 Indicateurs

[La prise en compte des indicateurs est réalisée au 31/12/2019]

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Garantie d'activité départementale (Parcours persévérance et parcours réussite)	Nb de participants bénéficiaires du RSA	54	97	Augmentation de nombre de sessions grâce au financement par Pôle emploi en

				2019 des parcours "réussite"
	Sorties sur emploi ou formation	24	25	Les chiffres pour 2019 sont provisoires car des parours de formation sont toujours en cours

1.4.2.8 Bilan d'exécution

En 2019, 77 bénéficiaires du RSA sont entrés sur les parcours Persévérance et Réussite.

Parcours Persévérance : 52 entrées

Nombre de sorties : 33

Dont 3 abandons (9%)

8 sorties avant la fin de la formation sur emploi (24%)

1 sortie sur une autre formation (autre qu'alternance) (3%)

21 stagiaires sont allés au bout de la formation (64%). Parmi eux 4 sont entrés dans une autre formation, ; 2 sont sortis sur emploi (CDD + 3 mois ou CDI) et 2 en CDD – 3 mois.

Parcours Réussite : 45 entrées

Nombre de sorties : 30

Dont 3 abandons (10%)

7 sorties avant la fin de la formation sur emploi (23%)

1 sortie sur une autre formation (autre qu'alternance) (3%)

19 stagiaires sont allés au bout de la formation (63%).

1.4.2.9 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action est reconduite en 2020 avec des parcours « persévérance » financés par le Conseil régional.

1.4.3 Accompagnement global

1.4.3.1 Description de l'action

L'accompagnement global, réalisé conjointement par un conseiller de pôle emploi et un travailleur social, vise à répondre aux besoins des demandeurs d'emploi qui sont confrontés simultanément à des difficultés sociales et professionnelles.

1.4.3.2 Date de mise en place de l'action

L'accompagnement global a été mise en place depuis 2014, dans le cadre d'un accord cadre national entre l'ADF, la DGEFP et Pôle emploi.

Depuis cette date, le Département et Pôle emploi conventionnent pour mettre en œuvre l'accompagnement global sur le Département.

1.4.3.3 Partenaires et co-financeurs

Partenaires : Pôle emploi et le Département

Co-financeurs : FSE

1.4.3.4. Durée de l'action

L'action a démarré en 2014 et se poursuit tous les ans.

1.4.3.5 Budget

Le tableau récapitulatif financier est annexé au présent rapport. *[Commentez le tableau financier au sein de cette section]*

CF. budget de l'action Garantie d'activité départementale

1.4.3.6 Action déjà financée au titre du FAPI

Oui

1.4.3.7 Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Accompagnement global Pôle emploi	Nombre moyen de personnes accompagnées par conseiller dédié à l'accompagnement global (5 conseillers)		61	

	Délai moyen d'entrée en accompagnement global	42 jours	34 jours	
--	---	----------	----------	--

1.4.3.8. Bilan d'exécution

Dans l'Allier, 445 demandeurs d'emploi sont entrés dans le dispositif de l'accompagnement global en 2019 (soit + 29,73 % par rapport à 2018).

Cela représente 2,6 % des demandeurs d'emploi inscrits dans ce département. Un demandeur d'emploi attend en moyenne 34 jours avant de démarrer son accompagnement suite au diagnostic.

La moyenne des portefeuilles atteint 61 personnes accompagnées par conseiller en fin d'année 2019. Le nombre de personnes accompagnées augmente régulièrement depuis le mois de septembre 2019 car auparavant deux conseillers étaient en arrêt maladie ce qui a généré une stabilisation, voire une légère baisse, de la taille des portefeuilles.

En fin d'année 2019, le taux d'accès à l'emploi était de 31 % pour le Département contre 47 % au niveau régional.

Sont considérées comme ayant eu un accès à un emploi au cours des 12 derniers mois qui suivent leur entrée en accompagnement global, les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- Avoir déclaré une activité réduite de 78 heures dans le mois,
- Etre sorti des listes de Pôle emploi pour motif de reprise d'emploi déclarée,
- Avoir une déclaration préalable à l'embauche pour un CDI ou un CDD de plus d'un mois.

Caractéristiques des 445 DE entrés en accompagnement global en 2019 :

- 243 femmes et 202 hommes
- 261 bénéficiaires du RSA (soit 58,65 % contre 61,51 % en 2018)
- 44 DE résident en QPV
- 28 sont bénéficiaires de l'obligation d'emploi
- 407 ont un niveau de formation infra bac.

Au total, ce sont 793 personnes qui ont bénéficié, en 2019, de l'accompagnement global (soit +15,93 % par rapport à 2018), dont 430 bénéficiaires du RSA (54,22 %, soit + 14,36 % par rapport à 2018).

Au 31/12/2019, 686 personnes sont en cours dans le dispositif Accompagnement global.

1.4.3.9 Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Le dispositif accompagnement global se poursuit en 2020 avec la mise à disposition par pôle emploi de 5 conseillers emploi dédiés (4,9 ETP).

Pour une prise en charge plus rapide du demandeur d'emploi, un avenant va être proposé en session de juillet 2020 (la session initialement prévue en avril a dû être reportée en raison de la crise sanitaire COVID-19). Selon les dispositions de cet avenant, le Département et Pôle emploi conviennent de définir ensemble des critères d'orientation que le conseiller Pôle dédié ou l'intervenant social se charge de vérifier l'un pour l'autre, et ce, sans double validation.

2. Mesures à l'initiative du Département

2.1. Prestation d'accompagnement et de placement en emploi de publics bénéficiaires du RSA

2.1.1. *Description de l'action*

Dans le cadre d'une expérimentation, le prestataire (entreprise de travail temporaire), s'engage à proposer aux allocataires du RSA privés d'emploi, un accompagnement personnalisé qui leur permettra par le biais de mises en emploi rapides et ponctuelles en missions intérimaires, de construire un parcours individualisé et progressif vers l'emploi durable.

Le prestataire devra s'appuyer sur l'expérience, les compétences et intérêts professionnels de chacun, mais aussi sur l'analyse factuelle des missions accomplies, des offres non pourvues et de retrouver à terme un emploi durable (C.D.I. ou C.D.D. de plus de 6 mois) et de sortir de la situation de précarité.

Le prestataire travaillera à la sensibilisation et à l'évolution des pratiques des entreprises locales urbaines et rurales afin que dernières recrutent ce public.

Le prestataire assurera un ou des accueils individualisés de chaque bénéficiaire où il sera recherché l'adhésion du bénéficiaire, évalué ses savoirs être, ses capacités à l'emploi et plus globalement les freins et atouts à la mise en emploi.

L'accompagnement des bénéficiaires de l'action se prolongera de 6 mois à partir du jour de démarrage de la période d'essai des contrats durables quand celle-ci sera validée par l'employeur et le salarié, et au-delà quand elle ne le sera pas.

L'action vise 100 personnes par an.

2.1.2. *Date de mise en place de l'action*

Le marché a démarré le 14 mai 2019 avec l'opérateur ACTO INTERIM.

2.1.3. *Partenaires et co-financeurs*

Département, Pôle emploi, Fonds social Européen (FSE)

2.1.4. *Durée de l'action*

Marché d'une durée de 2 ans (2019/2020) avec reconduction possible à compter de 2021.

2.1.5. Budget

2.1.5.1. Budget prévisionnel figurant dans la convention : Etat, CD, total

Budget prévisionnel de l'année 2019 :

Part Etat : 64 724,45 €

Part CD : 101 275,55 €

Budget global = 166 000 €

2.1.5.2. Budget exécuté

Budget exécuté au 31/12/2019:

Crédits engagés : 64 958,40 €

Crédits consommés : 64 958,40 €

2.1.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non.

2.1.7. Indicateurs

Nom de la Mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Prestation d'accompagnement et de placement en emploi de publics BRSA	Nb de participants	RAS	74	Le marché a démarré en 2019
	Sorties du RSA par mise en emploi durable (C.D.I. et C.D.D. de 6 mois et plus) devront concerner 60% minimum des bénéficiaires accompagnés	RAS	2	Le marché a démarré tardivement donc pas suffisamment de sorties du dispositif

2.1.8. Bilan d'exécution

74 bénéficiaires du RSA ont été accompagnés sur l'année par le prestataire ACTO INTERIM.

2.1.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

L'action se poursuit sur 2020 (marché de 2 ans).

2.2. Autres marchés d'accompagnement spécifiques BRSA : prestation d'accompagnement des exploitants agricoles et prestation d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA en cours d'activité ou ayant un projet de création / reprise d'entreprise

2.2.1. Description de l'action

- Prestation d'accompagnement des Exploitants agricoles bénéficiaires du RSA :

Les objectifs de l'action sont les suivants :

- Créer les moyens d'appropriation par les bénéficiaires des contraintes et de la réalité du métier de chef d'exploitation, quelle qu'en soit la forme ;
 - Créer les moyens d'un accompagnement des exploitants agricoles pour garantir une élévation du niveau des revenus d'activité permettant d'atteindre, soit la sortie du dispositif RSA, soit la sortie de l'obligation d'accompagnement.
 - Organiser les moyens d'une réorientation professionnelle du bénéficiaire du RSA lorsque la rentabilité de l'exploitation ne sont pas possibles.
- Prestations d'accompagnement des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA en cours d'activité ou ayant un projet de création / reprise d'entreprise :

Objectif général :

L'action a pour objectif, dans le cadre du Programme Départemental d'Insertion et de Lutte contre les Exclusions intégré dans le Schéma Unique des Solidarités 2017-2021, de favoriser l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA en leur permettant d'acquérir une autonomie financière par la création ou le développement de leur propre activité.

Objectifs opérationnels et résultats attendus :

Aider le bénéficiaire à construire ou transformer son projet de création/de reprise d'entreprise ou de maintien d'entreprise ou, le cas échéant, à renoncer à son projet de création/reprise et à l'orienter vers un autre projet professionnel plus réaliste (emploi salarié par exemple).

2.2.2. Date de mise en place de l'action

Le marché d'accompagnement des exploitants agricoles BRSA a été renouvelé pour 2 ans à compter de mars 2019.

Le marché d'accompagnement des travailleurs indépendants BRSA a été renouvelé en juillet 2019 pour 2 ans.

2.2.3. Partenaires et co-financeurs

Département, Fonds Social Européen (FSE)

2.2.4. Durée de l'action

Mars 2019 à février 2021 (Marché exploitants agricoles BRSA)

Juillet 2019 à juin 2021 (Marché travailleurs indépendants BRSA)

2.2.5. Budget

Au 31/12/2019 :

Marché exploitants agricoles : 37 920,40 €

Marché travailleurs indépendants : 50 637,50 €

2.2.6. Action déjà financée au titre du FAPI

Non.

2.2.7. Indicateurs

Nom de la mesure	Indicateurs	Situation 2018 du Département	Résultat du Département en 2019	Justification des écarts le cas échéant
Prestation d'accompagnement des exploitants agricoles	Nb de participants	40	45	
	Nb de sorties du RSA	3	Bilan en cours de réalisation	
Prestations d'accompagnement des travailleurs indépendants	Nb de participants	70	343	
	Nb de sorties du RSA	7	Bilan en cours de réalisation	

2.2.8. Bilan d'exécution

Nombre de personnes accompagnées en 2019 :

Marché exploitants agricoles : 45

Marché travailleurs indépendants :

- Prestation ressources : 26
- Prestation ante-crédation : 53
- Prestation post-crédation : 264

2.2.9. Perspectives futures de mise en œuvre de l'action

Poursuite des marchés en cours

Contractualisation entre l'Etat et le Département d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi
FINANCEMENTS 2019

En Vert : valorisation ETP

Action	Direction	Dépense	Montant inscrit dans la convention pour 2019	Montant réalisé au 31/12/2019	Montant à reporter en 2020	Commentaires	Recette Etat
Prévention Sortie sèche de l'ASE	DRH	Frais de personnel (poste contractuel à 80 %) Action 1	30 000 €	19 863 €			63 200 €
	DSD - Pôle Enfance Famille	Subvention Missions locales (Action 2)	20 000 €	- €	19 800 €	Conventions Missions locales adoptées en CP en 2020	
	DRH	Valorisation temps de présence agents (Action 2)	24 400 €	2 000 €			
	DSD - Pôle Enfance Famille	Parrainage (Action 3)	27 000 €	- €			
	DRH	Valorisation 0,25 ETP référent MNA (Action 3)	16 000 €	5 125 €			
	DRH	Service civique	9 000 €	- €			
Sous-total - Prévention Sortie sèche de l'ASE			126 400 €	26 988 €	19 800 €		
Premier accueil social inconditionnel de proximité	DRH	Valorisation ETP Chargé de mission SDAASP + DSUN (Observatoire départemental)	40 000 €	- €	- €		90 000 €
	DRH	Valorisation ETP temps d'échanges avec les partenaires (0,5 ETP par TSD)	60 000 €	31 830 €			
	DEEAA	Portail d'information	30 000 €	- €	- €		
	DRH	Services civiques (1 par TSD)	27 000 €	- €		les fiches de postes sont rédigées validées et diffusées, le recrutement se realisera très prochainement	
		Investissements dans les accueils de Vichy et Montluçon					
	DBL	(à chiffrer pour 2020)	- €	- €	- €		
Sous-total - Premier accueil social inconditionnel de proximité			157 000 €	31 830 €	- €		
Réfèrent de parcours	DRH	Formation travailleurs sociaux	20 000 €	- €	20 000 €	Lancement de la consultation pour la formation au 1er trimestre 2020	50 000 €
	DRH	Valorisation ETP agents sur les temps de supervision et de réunion (26 667 € par bassin)	80 000 €	41 003 €			
Sous-total - Réfèrent de parcours			100 000 €	41 003 €	20 000 €		
Insertion et parcours des BRSA	DIEL	Vidéos	10 500 €	- €			72 734 €
	DIEL	Développement Plateforme	20 000 €	26 400 €			
	DC	Plaquettes	1 000 €	1 273 €			
	DRH	Formation agents adm gestionnaires RSA	3 000 €	- €	3 000 €	Lancement de la consultation pour la formation au second semestre 2020	
	DRH	Valorisation ETP agents (pilotage et réalisation)	110 769 €	57 133 €			
	DBL	Coût des déplacements en MSD	200 €	407 €			
Sous-total - Insertion et parcours des BRSA			145 469 €	85 213 €	3 000 €		
Garantie d'activité	DIEL	Aide exceptionnelle versée aux BRSA	145 468 €	145 648 €			72 734 €
Sous-total - Garantie d'activité			145 468 €	145 648 €	- €		
Engagements à l'initiative du département	DIEL	Prestation d'accompagnement et de placement en emploi des publics BRSA	166 000 €	64 958 €			64 724 €
	DIEL	Prestation d'accompagnement des travailleurs indépendants BRSA	- €	50 638 €			
	DIEL	Prestation d'accompagnement des exploitants agricoles BRSA	50 000 €	37 920 €			
	Sous-total - Garantie d'activité			216 000 €	153 516 €	- €	
Montant total			890 337 €	484 198 €	42 800 €		413 393 €